

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2017

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Michel FEUILLEBOIS, Damien OUDET, Emmanuel SEGAUX, Françoise LORNET, Marie-Paule TARTERET.

Procurations : Jacqueline PICHOT à Françoise LORNET
Valérie GIRARD à Dominique GILLE

Excusés : Dominique BOUTEILLEY-BRENOT, Isabelle LENEUF et Jean-Pierre GILLE

Absents : Christophe FEBVRET, Arnaud MONIN BAROILLE

Secrétaire de séance : Marie-Paule TARTERET

M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h30.

Après un temps d'attente, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Il précise que le Conseil ne peut délibérer puisque six élus sont présents alors qu'il en faut sept ,selon l'article L.2121-17 : « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si après, une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Afin de ne pas retarder les travaux prévus, rue de l'Abreuvoir et route de la Chapelle, et la demande de subvention DETR pour la rampe PMR du bureau de vote et de l'église, il décide une prochaine réunion le vendredi 13 octobre 2017 à 18h30

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remercie les élus présents, représentés et excusés.

La séance est levée à 18h50